

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

#### Décision n° DS 2010-14 du 12 mai 2010 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SASO1030434S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu en application de l'article R. 1222-6 du code de la santé publique, la délibération du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang ;

Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2008-14 du président de l'Établissement français du sang en date du 27 mars 2008 renouvelant Mme Nicole COUDURIER aux fonctions de directrice de l'Établissement français du sang Rhône-Alpes,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Nicole COUDURIER à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les actes nécessaires à la vente d'un bâtiment d'habitation situé 556, rue Saint-Pierre, lieudit Lormoz, sur la commune de BEYNOST, 01 700, sur une parcelle cadastrée AB n°s 94 et 97 (21 ares et 75 centiares).

#### Article 2

La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, entrera en vigueur le 17 mai 2010.

Fait à Saint-Denis, en deux exemplaires, le 12 mai 2010.

*Le président,*  
PR G. TOBELEM